

OBSERVATION INTÉRESSANTE, RELATIVE  
A LA DEMANDE DU DROIT DE CITOYENS  
ACTIFS, FAITE A UNOM DES JUIFS D'ALSACE.



**M**ONSIEUR le Duc de la Rochefoucault a avancé (a) dans la séance du 15 Avril dernier que „ l'idée de la réintégration dans les droits de citoyen, „ est déjà tellement établie dans plusieurs parties de l'Alsace, que, lors „ d'un partage de biens communaux qui vient de se faire, plusieurs „ communautés, notamment celles de Bischheim, (b) Lingolsheim & Dausendorff ont réservé la part des Juifs pour leur être délivrée aussitôt qu'ils seront déclarés citoyens „ Instruites d'une assertion aussi hasardee, & répétée avec affectation par différents Journalistes, ces mêmes communautés ont cru devoir en faire attester la fausseté par leurs municipalités respectives.

C'est pour seconder cet hommage rendu à la vérité, c'est pour anéantir les efforts des ennemis de la prospérité & du repos des Alsaciens & prémunir l'Assemblée Nationale contre les impressions d'une semblable erreur, qu'il a paru nécessaire de donner à ces attestations, (c) par la voie de la presse, la plus grande publicité.

*Déclaration de la municipalité de Bischheim au Saum. (d)*

Nous les soussignés, reconnoissons par les présentes, en vertu de nos signatures, qu'il est contre toute vérité que nous ayons partagé le pâturage

(a) Le Point du Jour. N<sup>o</sup>. 274.

(b) Les noms de ces communautés tronqués, comme la vérité des faits, se trouvent exprimés dans ce Journal par ces mots insignifiants Bische, Lingolsheim & d'Agentorff.

(c) Les originaux de ces attestations, rédigés en langue allemande, se trouvent entre les mains d'un de MM. les députés d'Alsace; on s'est attaché dans la traduction à en rendre l'expression littérale.

(d) Le seul village de ce nom en Alsace.

Li 184  
47



communal, encore bien moins que nous voulions le partager, parce que nous trouvons que cela nous seroit plus nuisible qu'utile ; pour ce qui concerne les Juifs, notre vœu n'est & n'a encore jamais été de les recevoir comme citoyens actifs dans notre communauté, ce qui entraîneroit à coup sûr notre ruine après soi ; en témoignage de quoi nous avons signé ; fait à Bischheim au Saum, le 20 Avril 1790. Signé, Jean Georges, Hummel maire ; Jean Zümmer, officier municipal ; André Diebolt, officier municipal ; Conrad Rhein, officier municipal ; Jean Michel Heintz, officier municipal ; Michel Fischbach, procureur de la commune ; Georges Frédérick Stahl, secrétaire de la municipalité.

*Déclaration de la municipalité de Lingolsheim.*

Nous les soussignés, reconnoissons par les présentes, en vertu de notre signature, qu'il est contre toute vérité que nous ayons partagé entre nous les biens communaux, & que nous ayons réservé une part pour les Juifs comme citoyens actifs futurs ; attendu que notre vœu est, que les Juifs ne puissent jamais devenir citoyens actifs dans notre communauté, ce qui entraîneroit à coup sûr notre ruine après soi ; en témoignage de quoi nous avons signé. Fait à Lingolsheim le 20 Avril 1790. Signé : Jean Krunker maire, Martin Martz, officier municipal, Jacques Oertel, procureur de la commune.

*Déclaration de la municipalité de Daugendorff.*

Nous soussignés les maire, officiers & procureur de la municipalité de Daugendorff, reconnoissons par les présentes que nous n'avons pensé à rien moins que de donner une part aux Juifs, habitans en ce lieu, dans le partage récent de notre peu de biens communaux ; en témoignage de quoi nous avons signé ; fait audit Daugendorff, le 14 Mai 1790. Signé Scheid, curé, Gangloff, maire, Bastien Schlatter, Georges Cladi, Pierre Martz ; Pancrace Kautel ; Jacques Batt, procureur de la commune.